

LAITERIE LES FAYES

LA LAITERIE DES LIMOUSINS DEPUIS 1942

RÈGLEMENT COMPLET DU JEU CONCOURS « LES AVENTURIERS DU FROMAGE BLANC »

ARTICLE 1 : Société organisatrice

La société LAITERIE LES FAYES, Société par actions simplifiée au capital de 1 700 000 euros, dont le numéro unique d'identification est 808 931 422 RCS Limoges, et dont le siège social est situé RN21, 87170

ISLE (ci-après - la Société Organisatrice -), organise un jeu concours sans obligation d'achat intitulé « LES AVENTURIERS DU FROMAGE BLANC » du 22/09/2023 au 12/11/2023 (ci-après - le Jeu, Concours ou Jeu- concours). Toute participation au jeu concours implique l'acceptation du présent règlement, sans aucune réserve ni condition préalable du participant, le non-respect dudit règlement par le participant, entraînera la nullité

pure et simple de sa participation et de l'attribution des gratifications.

Ce jeu concours se déroulera en trois temps :

1. Inscription au jeu concours directement sur le site "lejeudeslimousins.fr" durant la période du 22/09/2023 au 12/11/2023.
2. Tirage au sort d'1 seul gagnant le 15/11/2023 parmi les votants de la tribu qui aura eu le plus de vote.
3. Remises du prix au gagnant.

ARTICLE 2 : Objet du concours

« LES AVENTURIERS DU FROMAGE BLANC » est un concours visant à promouvoir la marque Les Fayes et notamment son Fromage Blanc de façon originale et décalée, à travers le choix du produit : Le fromage blanc 7,9% ou le 3,2%

Ce concours a pour objet de récompenser un gagnant tiré au sort parmi les participants ayant voté pour le fromage blanc récoltant le plus de vote.

ARTICLE 3 : Conditions de participation

Le Concours est ouvert aux personnes physiques, capables, domiciliées en France métropolitaine disposant d'un accès à internet (ci-après désignées « Participants ») et à toutes les nationalités.

La participation au Concours se fait exclusivement sur inscription sur le site "lejeudeslimousins.fr"

La participation au Concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement

dans son intégralité. Le non respect de ces conditions entraînera la nullité de la participation.

Tout Participant âgé de moins de 18 ans doit obtenir l'autorisation préalable, telle que ci-après stipulée, d'un parent ou tuteur pour participer au jeu concours et accepter le présent règlement. La Laiterie les Fayes pourra demander à tout Participant mineur de justifier cette autorisation et le cas échéant, disqualifier le Participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

« Je soussigné M « prénom » « nom », représentant légal de l'enfant « prénom » « nom », l'autorise à participer au jeu concours « les aventuriers du fromage blanc » qui se déroule du vendredi 22 septembre au dimanche 12 novembre 2023.

Fait à « Ville » le « date »

Signature »

Toute remise de dotation au profit d'un Participant mineur est conditionnée à la présentation de cette autorisation.

Ce jeu est accessible : du vendredi 22 septembre au dimanche 12 novembre 2023. La participation au Jeu s'effectue de la manière suivante :

Avant de pouvoir jouer, le joueur devra au préalable s'inscrire sur le site "lejeudeslimousins.fr" en choisissant la tribu de son choix. Il doit accepter les conditions générales de participation.

A cet effet, le Participant doit cocher les cases *« autorise la laiterie les Fayes à utiliser mes coordonnées uniquement pour le jeu les aventuriers du fromage blanc »*.

Toute inscription inexacte ou incomplète ne pourra être prise en considération et entraînera sa nullité. Ne seront également pas prises en compte les inscriptions dont les coordonnées sont inexactes ou celles qui ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement.

Désignation des gagnants :

- Le gagnant sera le participant qui sera tiré au sort dans la tribu récoltant le plus de vote.

ARTICLE 4 : Accès

Le jeu est accessible à toute personne physique dans les conditions visées à l'article 3 à l'exception des personnes ayant participé à son élaboration de façon directe ou indirecte.

Une seule participation par personne, même nom, même adresse électronique, même date de naissance est admise pendant la durée du jeu concours.

Les Participants déclarent avoir pris connaissance et accepter le présent règlement qui s'impose à eux.

ARTICLE 5 : Les règles à respecter

Le jeu se déroulera exclusivement sur le site internet "lejeudeslimousins.fr"

Pour participer au jeu et tenter de gagner la dotation mise en jeu, chaque Participant doit respecter en complément des conditions définies à l'article 3, les règles suivantes :

- Prendre connaissance et accepter le présent règlement du jeu concours.
- Choisir sa Tribu, remplir le formulaire et valider son inscription.

Les participants autorisent la Laiterie les Fayes à utiliser les informations pendant la durée du jeu concours.

Seules les participations ayant suivies l'ensemble de ces étapes seront considérées comme valides.

ARTICLE 6 : Détermination des gagnants et catégories de prix

Le gagnant sera désigné suite au tirage au sort effectué de manière aléatoire informatiquement le mercredi 15/11/23.

Seul le Participant ayant été tiré au sort et remplissant les conditions de participation sera désigné gagnant..

Il est ici rappelé que la désignation du gagnant s'effectuera dans les conditions énoncées à l'article 3.

ARTICLE 7 : Dotations

L'organisateur met en jeu une dotation consistant à offrir l'équivalent de l'âge du gagnant en Fromage Blanc. Pour cela, le gagnant se verra remettre un bon d'achat pour l'achat de fromage blanc de la marque Les Fayes dont la valeur dépendra donc de l'âge du gagnant.

L'attribution de la dotation est individuelle et le gain ne peut en aucun cas être cédé.

Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation sur sa nature ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit.

Toute dotation qui serait retournée à la Société organisatrice du jeu pour quelque cause que ce soit sera considérée comme abandonnée par le Gagnant et ne sera pas réattribuée.

La dotation est à utiliser pendant une durée maximale de 2 ans selon les modalités et conditions qui seront communiquées au gagnant.

Pour plus de flexibilité, les bons d'achat seront également valables sur l'ensemble des produits de la marque Les Fayes; le tout pour une valeur totale équivalente à celle du Fromage Blanc en quantité égale à l'âge du gagnant.

ARTICLE 8 : Modalités d'attribution des dotations

Le gagnant sera prévenu par mail et son bon d'achat lui sera remis en main propre ou par courrier avec accusé de réception dans un délai de 1 mois après le tirage au sort.

Si le gagnant est injoignable, il ne pourra prétendre à aucune dotation, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

S'il s'avère que le gagnant ne fait pas partie de la liste des personnes pouvant prétendre à la participation au Concours (par exemple un mineur sans autorisation parentale), un nouveau tirage au sort déterminera le nouveau gagnant.

ARTICLE 9 : Autorisations – Cessions – Garanties

En participant au Jeu, le Participant reconnaît et accepte que la Société Organisatrice réalise un traitement de ses données personnelles nécessaire à la bonne organisation du Jeu, la prise en compte de sa participation, la détermination du gagnant, l'attribution et l'acheminement de la dotation ainsi que la promotion du jeu pendant toute la durée du jeu concours.

Les données personnelles du Participant ne seront communiquées qu'à une liste limitée de personnes concernées par l'opération au sein de la Société Organisatrice.

La Société organisatrice ne partage les données personnelles des Participants qu'à ses sous-traitants ou partenaires qui ont un intérêt légitime à en connaître en raison de leur implication dans la bonne organisation du Jeu et/ou attribution de la dotation

Par l'acceptation sans réserve de ce règlement, chaque gagnant accepte que son prénom et âge soient diffusés et publiés à titre informatif sur tous les supports de communication de la marque sur une durée de 6 mois après la fin du Jeu sans que cette utilisation ne puisse ouvrir droit à une rémunération ou un avantage supplémentaire.

ARTICLE 10 : Propriété intellectuelle

La participation au jeu ne confère aucun droit aux Participants sur les éléments de propriété intellectuelle du jeu Concours, de la communication de ce dernier, de son support.

Toutes les données de quelque nature qu'elles soient et notamment les textes, graphismes, logos, icônes, images, créations graphiques, clips audio ou vidéo, marques, logiciels,

figurant sur les supports mis à disposition dans le cadre de celui-ci, sont nécessairement protégés par le droit d'auteur, le droit des marques et tous autres droits de propriété intellectuelle et appartiennent à la Laiterie Les Fayes ou à des tiers ayant autorisé la Laiterie Les Fayes à les exploiter.

Le Participant s'engage dans ces conditions à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser, sans autorisation expresse préalable de la Laiterie Les Fayes, tout ou partie des contenus visés dans le présent article.

Tout auteur renonce par sa participation à tout recours envers la Laiterie Les Fayes.

ARTICLE 11 : Responsabilités

En cas de force majeure, évènement indépendant de sa volonté, cas fortuit, intérêt légitime ou pour toute autre cause hors de son contrôle qui viendrait altérer et/ou affecter l'équité, l'intégrité ou la conduite du Jeu, Laiterie les Fayes se réserve le droit, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait, de :

- D'interrompre, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu concours, - De remplacer la dotation gagnée par un lot de nature équivalente, et ce sans que les Participants ne puissent rechercher sa responsabilité.

La participation au jeu concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La Laiterie les Fayes ne pourra être tenue pour responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné et aucune indemnité ne sera versée aux Participants, quelque soit le préjudice éventuellement subi par ces derniers, du fait de ces dysfonctionnements ou indisponibilités.

La Laiterie les Fayes ne pourra être tenue responsable en cas de dysfonctionnement technique du jeu concours, les Participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

La Laiterie les Fayes ne pourra être tenue responsable en cas d'impossibilité de contacter le gagnant, d'incident qui pourrait survenir lors de la jouissance du lot attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences par le bénéficiaire ; problème d'acheminement ou perte du lot par le bénéficiaire

La Laiterie les Fayes n'ayant pas pour obligation et n'ayant pas les moyens techniques pour s'assurer de l'identité des Participants, elle n'est pas responsable en cas d'usurpation de l'identité d'un Participant qui n'en serait pas l'auteur.

La Laiterie les Fayes ne pourra encourir une quelconque responsabilité en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté perturbant l'organisation et la gestion du Concours..

La Laiterie les Fayes se réserve la possibilité de modifier à tout moment le présent règlement et de prendre toutes décisions qu'elle pourrait estimer utiles pour l'application et l'interprétation du règlement. La Laiterie les Fayes pourra en informer les Participants par tout moyen de son choix.

Toute modification du règlement donnera lieu à un nouveau dépôt et entrera en vigueur à compter de la date de ce dépôt, étant précisé que tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Concours, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Concours.

De façon générale, les Participants garantissent l'Organisateur du présent Jeu contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, au titre de toutes les garanties et engagements pris.

La participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

ARTICLE 12 : Application et dépôt du règlement

Le règlement complet, est consultable directement sur le site "lejeudeslimousins.fr" Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du concours et sur la liste des gagnants. La participation au concours implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur Internet (étiquette, charte de bonne conduite...) ainsi que des lois et règlements applicables aux concours en vigueur en France. Tout litige concernant son interprétation sera tranché souverainement et sans appel par la Société Organisatrice.

ARTICLE 13 : Respect du règlement et loi applicable

Le fait de participer au Concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, La Laiterie les Fayes se réservant le droit, le cas échéant, d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

La Laiterie les Fayes se réserve en particulier le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie du jeu concours s'il apparaît que les fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit. Elle se réserve, dans

l'hypothèse, le droit de ne pas attribuer le(les) lot(s) aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par La Laiterie les Fayes. Les décisions de La Laiterie les Fayes relatives à l'application du présent règlement sont sans appel.

ARTICLE 14 : Contestation

Toute contestation ou réclamation relative au Concours devra être adressée obligatoirement par écrit par courrier recommandé avec accusé de réception à La Laiterie les Fayes à l'adresse suivante : La Laiterie les Fayes, RN21, 87170 ISLE au plus tard 1 mois après la date limite de participation au Jeu.